

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (

FEADER

) intervient dans le cadre de la politique de **développement rural**. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Le but d'un tel programme est d'aider les territoires ruraux et le secteur agricole à se développer de manière à être **plus équilibrés, compétitifs et innovants**. Ce programme a à cœur de faire des territoires ruraux et du secteur agricole des espaces plus respectueux et soucieux de l'environnement et du développement durable. La

[programmation 2014-2020](#)

est toujours d'actualité et prendra fin en **2023**.

La gestion du

FEADER

est confiée aux conseils régionaux en France, soit **la Région Hauts-de-France pour notre territoire**.

À SAVOIR



LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU FEADER



LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU LEADER



LEADER GRAND BEAUVAISIS



LEADER PAYS COMPIÉGNOIS



LEADER PARC NATUREL RÉGIONAL OISE PAYS DE FRANCE



LEADER SOURCES ET VALLÉES